CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION « Le Direct Deal : Tirage au sort Cartes Cadeau Amazon.fr pour la souscription d'une assurance auto ou habitation Luko by Allianz Direct »

§ 1 Organisateur et conditions de participation

1. L'opération « Le Direct Deal : Tirage au sort Cartes Cadeau Amazon.fr pour la souscription d'une assurance auto ou habitation Luko by Allianz Direct » (ci-après l'« Opération ») est proposée par Allianz Direct Versicherungs-AG/Succursale France, Eurosquare 2, 7 rue Dora Maar, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, société de droit étranger inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro SIREN 953 811 338 (ci-après « Allianz Direct »). La participation à l'Opération et son déroulement sont régis par les présentes dispositions.

2. L'Opération débute le 16 novembre 2026 à 00h00 (heure de Paris) et se termine le 30 novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

3. Vingt (20) Cartes Cadeau Amazon.fr d'une valeur unitaire de 150 € TTC sont mises en jeu dans le cadre de l'Opération, soit une dotation totale de 3 000 € TTC.

4. Participent automatiquement au tirage au sort de l'Opération, les personnes qui souscrivent une nouvelle assurance auto ou une nouvelle assurance habitation entre le 16 novembre 2026 et le 30 novembre 2026 sous réserve des conditions d'éligibilité (paragraphe § 2 Conditions d'éligibilité).

5. Chaque personne habilitée à participer ne peut recevoir qu'une seule Carte Cadeau Amazon.fr dans le cadre de cette Opération.

6. En participant à l'Opération, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au traitement de ses données personnelles figurant à l'article « Protection des données personnelles » du présent règlement.

7. L'Opération est ouverte aux personnes remplissant les conditions prévues au présent règlement et résidant en France métropolitaine. Le règlement est valable en France métropolitaine.

§ 2 Conditions d'éligibilité

1. Seules sont habilitées à participer les personnes physiques majeures et pleinement capables juridiquement, domiciliées en France métropolitaine au moment de la participation.

2. Sont éligibles les personnes habilitées qui, pendant la période de l'Opération, souscrivent une assurance auto (incluant les assurances au tiers, au tiers étendu ou tous risques) ou habitation (couvrant une résidence principale ou secondaire, souscrit par un locataire, un propriétaire occupant ou un propriétaire non occupant, au titre des formules « Minimum Légal » et « Couverture Étendue ») Luko by Allianz Direct via le site internet fr.luko.eu ou avec l'aide d'un conseiller téléphonique.

3. Sont éligibles les personnes dont le contrat est valablement souscrit et dont le dossier d'assurance est complet, conforme et accompagné de l'ensemble des justificatifs requis dans le cadre du processus de souscription applicable au plus tard le 15 janvier 2027. Tout dossier incomplet, non conforme ou dont les justificatifs requis n'auraient pas été transmis à cette date sera exclu de l'Opération et du tirage au sort.

4. Sont exclus de l'Opération les avenants à un contrat existant et les remplacements de contrat (résiliation puis souscription pendant la période de l'Opération).

5. Sont exclus les personnes dont la demande, pendant la période de l'Opération, n'aboutit pas à un contrat actif, ou dont le contrat est résilié, annulé ou prend fin pour quelque raison que ce soit avant le 15 janvier 2027. Par conséquent, dans l'hypothèse où le client exerce son droit légal de renonciation ou de rétractation légal sur un contrat d'assurance, l'éligibilité sera perdue.

6. La participation à l'Opération via des tiers proposant, à titre commercial, la participation à des opérations, jeux-concours et/ou loteries, est exclue.

   Allianz Direct se réserve le droit d'exclure de l'Opération tout participant ne respectant pas les présentes conditions de participation, ayant fourni des informations inexactes ou trompeuses ou ayant commis une fraude ou tenté de contourner les modalités de l'Opération.. Dans ce cas, Allianz Direct pourra refuser l'attribution de la Carte Cadeau Amazon.fr ou en demander la restitution si celle-ci a déjà été attribuée. Si un gagnant ne peut être contacté, refuse son lot ou ne satisfait pas aux conditions d'éligibilité, Allianz Direct se réserve le droit de procéder à la désignation d'un gagnant de remplacement.

§ 3 Attribution et utilisation de la Carte Cadeau

1. Le tirage au sort aura lieu le 18 janvier 2027. Vingt (20) gagnants et cinq (5) suppléants seront désignés de manière aléatoire, par voie informatique, parmi l'ensemble des participations éligibles conformes au présent règlement.

2. Les gagnants des Cartes Cadeau Amazon.fr reçoivent, entre le 19 et le 22 janvier 2027, un appel téléphonique sur le numéro de téléphone indiqué dans leur compte client. Si un gagnant ne peut être contacté aux coordonnées renseignées lors de la souscription, s'il refuse son lot, ne répond pas dans un délai de quinze (15) jours calendaires ou s'il apparaît qu'il ne remplit pas les conditions

d'éligibilité prévues au présent règlement, Allianz Direct se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot concerné et de désigner un gagnant de remplacement.

3. L'appel téléphonique sera suivi de l'envoi d'un e-mail, entre le 19 janvier et le 5 février 2027, contenant le code personnel de la Carte Cadeau Amazon.fr ainsi que la date d'expiration de celle-ci, à l'adresse e-mail indiquée dans leur compte client.

4. La valeur de la Carte Cadeau Amazon.fr ne peut être ni remboursée ni versée en espèces. Le droit à la Carte Cadeau Amazon.fr ne peut être cédé ni transféré à des tiers.

5. Allianz Direct ne pourra être tenu responsable d'un dysfonctionnement de la Carte Cadeau Amazon.fr et décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique du code non imputable à son fait, notamment lié à l'utilisation de la plateforme Amazon.fr, à la connexion internet du participant, ou à une mauvaise manipulation lors de l'utilisation du code. Allianz Direct conserve la preuve d'achat et d'envoi des Cartes Cadeau Amazon.fr. En cas de litige, cette preuve fera foi sauf preuve contraire. Toute réclamation relative à la réception ou au fonctionnement d'une Carte Cadeau Amazon.fr devra être adressée via le formulaire de réclamation disponible à l'adresse suivante sur https://www.fr.luko.eu/aide/reclamation/ au plus tard le 12 février 2027, accompagnée d'une capture d'écran du message d'erreur. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

§ 4 Interruption de l'Opération

Allianz Direct se réserve le droit de modifier, reporter, écourter, suspendre ou annuler l'Opération en cas de circonstances exceptionnelles, de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté affectant son bon déroulement.

Dans cette hypothèse, Allianz Direct ne saurait voir sa responsabilité engagée. Les participants ayant valablement participé à l'Opération avant une telle modification conserveront le bénéfice de leur participation, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité prévues par le présent règlement.

§ 5 Informations relatives à Amazon.fr

Amazon.fr et Amazon sont des marques déposées d'Amazon.com, Inc. ou de ses sociétés affiliées. Amazon.fr n'est ni organisateur, ni coorganisateur, ni sponsor de la présente Opération.

Les Cartes Cadeau Amazon.fr sont soumises à leurs propres conditions d'utilisation, disponibles à l'adresse suivante : www.amazon.fr/gc-legal.

Les modalités d'utilisation de la Carte Cadeau Amazon.fr, y compris les éventuelles conditions de validité ou restrictions applicables, sont définies par Amazon.fr et relèvent de sa seule responsabilité.

Pour utiliser une Carte Cadeau Amazon.fr, le gagnant est invité à se rendre sur www.amazon.fr et à suivre les instructions communiquées par Amazon.fr pour l'enregistrement ou l'utilisation du code.

§ 6 Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par Allianz Direct Versicherungs-AG, agissant en qualité de responsable de traitement, aux fins de l'organisation et de la gestion de l'Opération, de la vérification de l'éligibilité des participants, de la réalisation du tirage au sort, de l'attribution des lots et de la gestion d'éventuelles réclamations.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du présent règlement et l'intérêt légitime d'Allianz Direct à organiser l'Opération.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'Opération et au traitement des éventuelles réclamations, sous réserve des obligations légales de conservation applicables.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Pour plus d'informations sur le traitement de leurs données personnelles et les modalités d'exercice de leurs droits, les participants sont invités à consulter la Politique de confidentialité disponible sur le site internet d'Allianz Direct à l'adresse suivante : https://www.fr.luko.eu/confidentialite-donnees/

§ 7 — Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute réclamation relative à l'Opération devra être adressée par écrit à l'Organisateur via le formulaire disponible à l'adresse suivante https://www.fr.luko.eu/aide/reclamation/

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, et à défaut de résolution amiable, le participant pourra :

1. Recourir gratuitement au service de médiation désigné par Allianz Direct, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation ;
2. Saisir la juridiction compétente dans les conditions du droit commun.

Le présent règlement est consultable gratuitement et dans son intégralité sur la page https://www.fr.luko.eu/direct-deal-2/ pendant toute la durée de l'Opération.